

ETAT DES LIEUX DE L'IMMOBILIER

Il est convenu entre

La société FRAGESTIM représentée par Mr Claude BORMANN en tant que Bailleur et
Mr/Mme Xxxxx XXXXXX agissant en tant que Locataire

que le Bailleur loue au Locataire une chambre sis à Courbevoie (92400), 128 rue de Normandie, au X
étage, X porte xxxxxx, identifiée "Lot X,X"

Il est ainsi dressé contradictoirement entre les soussignés l'état des lieux ci-dessous détaillé

CHAMBRE	ETAT	COMMENTAIRES
murs : peinture blanche	très bien	
plafond : peinture blanche	très bien	
sol : parquet massif ancien	très bien	
1 porte avec poignée et serrure	très bien	
1 fenetre	très bien	
1 volet en métal	très bien	
1 radiateur avec thermostat	très bien	
diverses prises et interrupteurs	très bien	

CUISINE	ETAT	COMMENTAIRES
murs : peinture blanche	très bien	
plafond : peinture blanche	très bien	
crédence : faïence murale	très bien	
sol : carrelage	très bien	
1 porte avec poignée	très bien	
1 fenetre	très bien	
1 radiateur	très bien	

SDE	ETAT	COMMENTAIRES
murs : peinture blanche	très bien	
plafond : peinture blanche	très bien	
sol : carrelage	très bien	
receveur de douche	très bien	
faïence murale de la douche	très bien	
appareillage douche et porte pivotante	très bien	
1 meuble vasque + robinetterie	très bien	
1 meuble haut avec miroir + applique	très bien	
1 porte avec poignée + locket	très bien	
1 fenêtre avec extracteur motorisé	très bien	
radiateur avec thermostat	très bien	

WC	ETAT	COMMENTAIRES
murs : peinture blanche	très bien	
plafond : peinture blanche	très bien	
sol : carrelage	très bien	
1 WC + lunette & réserve	très bien	

1 porte avec poignée + locket	très bien	
1 petite fenêtre	très bien	

COULOIR	ETAT	COMMENTAIRES
murs : peinture blanche	très bien	
plafond : peinture blanche	très bien	
sol : parquet massif ancien	très bien	
1 porte d'entrée	très bien	

codes des digicodes

sur rue : dans le sas :

Sont remis ce jour au Locataire qui le reconnaît :

1 clé de l'appartement, 1 clé de la chambre, 1 clé de boîte aux lettres et 1 passe Vigik pour les 2 portes d'accès de l'immeuble

Tous les éléments détaillés ci-dessus sont en très bon état, sauf exceptions dûment mentionnées. Il conviendra de restituer le bien immobilier en bon état d'usage.

A cet égard, il est ici rappelé que : "le Locataire sera personnellement responsable de toute détérioration pouvant survenir à la chambre. S'agissant des locaux communs (SDE, cuisine, WC et circulations), en l'absence de responsable désigné, chaque locataire sera tenu de contribuer à hauteur de 1 tiers (1/3) aux réparations locatives qui pourraient être requises" (p.2 du contrat de bail)

L'appartement est pris en location "ménage effectué". Il conviendra de le restituer dans le même état de propreté

A cet égard, il est ici rappelé que : "le Locataire est tenu de présenter une chambre et des locaux communs (SDE, cuisine - y compris électroménager, WC et circulations) rangés et propres, au moment des visites en vue de la relocation d'une quelconque des 3 chambres et lors de la sortie effective d'un quelconque des 3 locataires. A défaut le Bailleur fera intervenir une société de nettoyage aux frais du locataire sortant" (p.6 du contrat de bail)

Le présent état des lieux a été établi contradictoirement et accepté par les parties qui s'accordent pour y faire référence lors de l'état des lieux de sortie.

Fait à Courbevoie, le XX/XX/XXXX en 2 exemplaires (dont 1 photocopie certifiée conforme pour le Locataire)

signature du Locataire

"je reconnais exactes ces constatations sur l'état du logement"

signature du Bailleur

"certifié exact"